

Règlement du concours « Idées du peuple pour l'Avenir »

1. Dispositions générales

- 1.1. Le concours vise à trouver des projets innovants dans les domaines social, économique, politique et culturel.
- 1.2. La participation au concours est volontaire
- 1.3. Le slogan est « Créons notre avenir ensemble ! »
- 1.4. L'Organisateur est le Mouvement « L'Avenir Du Congo ».

2. Objectifs Du Concours

Identifier et promouvoir des initiatives dans les domaines social, économique, politique et culturel ;

Aider à la mise en œuvre des projets les plus prometteurs des participants ;

Attirer les participants les plus compétents et talentueux aux activités liées à leurs domaines de compétence ;

Sensibiliser le public à l'innovation et à la nécessité d'adopter des approches novatrices dans tous les domaines d'activité socialement pertinents.

3. Participants au Concours

- 3.1. Les citoyens qui se sont portés volontaires pour y participer sont invités à participer au Concours.
- 3.2. La participation peut être individuelle ou en équipe d'auteurs (en cas d'un projet commun).

4. Exigences pour la candidature

Les participants présentent un essai détaillé sur l'innovation ou le changement, comprenant :

- Nom du projet ;
- Public cible (âge, géographie) ;
- Buts et missions ;
- Domaine de l'innovation (technologique, sociale, économique, politique ou autre) ;
- Description détaillée du projet proposé à l'évaluation ;
- Exemple de mise en œuvre ou effet projeté ;

- Documents disponibles (recherches, travaux scientifiques et publications, projets analogues dans d'autres pays) ;
- Disponibilité du participant de participer directement à la mise en œuvre du projet (format ; hors ligne, en ligne, hybride).

Critères d'évaluation :

- Caractère innovant et actualité de l'approche ;
- Applicabilité pratique et reproductibilité ;
- Efficacité et mesurabilité des résultats ;
- Utilité publique du projet ;
- Présence d'une justification argumentée ;
- Préparation à la mise en œuvre.

5. Étapes

Étape 1. Réception des candidatures : du 10 au 28 décembre 2025

Étape 2. Vote en ligne : du 29 décembre 2025 au 11 janvier 2026

Étape 3. Finale à Brazzaville : du 16 au 18 janvier 2026

Les 10 finalistes représentent une défense de leur projet de 10 minutes.

Le jury désigne les lauréats.

6. Récompense

6.1. La répartition du fonds de prix est la suivante :

- 1^{er} prix — 100 000 CFA
- 2^e prix — 75 000 CFA
- 3^e prix — 50 000 CFA
- Les 7 autres finalistes — 25 000 CFA chacun

Les gagnants — « Leaders du domaine », sont intégrés dans la mise en œuvre des projets sur la plateforme du Mouvement.

7. Calendrier

- Dépôt des candidatures : du 10 au 28 décembre 2025.
- Vote en ligne : du 29 décembre 2025 au 11 janvier 2026.
- Finale et remise des prix : du 16 au 18 janvier 2026 à Brazzaville.

8. Dispositions finales

8.1. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement sous réserve d'en informer les participants.

8.2. Tous les documents soumis au Concours peuvent être utilisés à des fins éducatives non commerciales, avec l'indication obligatoire de la paternité d'œuvre.

8.3. La participation au Concours implique le consentement au traitement des données personnelles et à l'utilisation du matériel dans le cadre des objectifs de l'événement.